

# Conseil municipal de Tourcoing

SEANCE DU JEUDI 28 DECEMBRE 1911

## LE BUDGET COMMUNAL DE 1912

### La Grève de l'Usine à Gaz

Une vive discussion. — Une déclaration du Maire. — Malgré l'avis de M. Dron le Conseil vote 5 francs pour les ouvriers de l'Usine à Gaz

**L'exploitation du Théâtre municipal. — L'usine d'électricité. — Le statut des fonctionnaires municipaux. — La réorganisation du service de la police. — Le règlement intérieur des bureaux de la Mairie. — Le budget des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.**

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni jeudi soir, à huit heures et demie, à l'Hôtel de Ville, pour la continuation des travaux de la quatrième session de 1911.

A l'heure dite et avant que les conseillers municipaux aient fait leur entrée, l'émplacement réservé au public est archicomble. On s'attend en effet à des incidents au sujet de la question de la grève de l'usine municipale de gaz.

A neuf heures, M. Gustave Dron, maire, ouvre la séance.

Sont présents : MM. Salembien et Cordier, adjoints; MM. Paul Martin, Wagnon, Omerbois, Desleppiers, Brassart, Leveugle, Barbioux, Cochet, Bonche, Scalbert, H. Dumortier, Delattre, Six, Bouvaine, Coppin, Quivron, Loridan, Verbecq, Deswarte, Delphin Dumortier, Ladous, Massart, Deborghere, Masurel-Leclercq.

M. Deborghere est nommé secrétaire de séance.

La séance étant très chargée, on remet à une autre fois la lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

**REVISION DES LISTES ELECTORALES**  
MM. Parsy, Brassart et Desleppiers sont élus membres de la Commission de révision des listes électorales et de celle de la Commission de jugement des réclamations.

**L'exploitation des Théâtres**  
**L'ASSURANCE-ACCIDENT**  
**DU PERSONNEL**

Le Conseil approuve la reprise par la Ville de la police d'assurances contractée précédemment par M. Santars.

Les crédits votés jusqu'ici pour l'exploitation du théâtre étant insuffisants pour payer toutes les dépenses déjà faites, une somme de 40.500 francs est nécessaire.

Pour couvrir cette somme, il n'y a qu'à faire état des recettes des théâtres pendant les trois premiers mois de son exploitation en régime direct, qui sont de 49.553 fr. 20.

Il en est ainsi décidé.

**USINE D'ELECTRICITE**  
L'usine municipale d'électricité pousse ses clients à racheter le matériel qu'ils ont chez eux en location. Beaucoup répondent aux invitations qui leur sont faites. En conséquence, l'usine a besoin de racheter du matériel pour ses nouveaux clients. Il est décidé qu'elle emploiera, jusqu'à concurrence de 50.000 à cet effet, les sommes payées par les locataires qui achètent leur installation.

**LE BUDGET DES HOSPICES ET DU BUREAU DE BIENFAISANCE**  
M. Verbecq donne lecture des rapports de Commissions sur les budgets des Hospices et du Bureau de bienfaisance. Les chiffres en sont approuvés.

**LA REORGANISATION DE LA POLICE**  
Dans un long rapport qu'il résume, M. le maire explique la nécessité pour Tourcoing de réorganiser son service de police.

L'augmentation des agents est d'abord nécessaire. Il sera créé six emplois d'agents en tenue et deux emplois d'agents de sûreté.

De plus le système centralisateur qui existe actuellement, ne peut continuer. Il importe que dans chaque quartier se trouve un commissaire y résidant et pouvant régler sur place les affaires.

Un emploi de quatrième commissaire est créé. Il y aura ainsi un commissaire pour le quartier du Blanc-Seau, un pour les quartiers des Phalmpins et du Brun-Pain, un troisième pour le quartier de la Gare et un quatrième pour la Croix-Rouge.

Cette réorganisation va coûter 27.000 fr. Il a été impossible, malgré leur demande, de relever de la 2e à la 3e classe les commissaires actuellement en fonctions pour raison budgétaire.

Nous savons d'ailleurs, ajoute M. Dron, que le gouvernement va déposer un projet pour organiser à sa manière le service de tous les commissaires de police de France. Il prendrait alors sa charge une part des frais.

Une discussion s'engage dans laquelle M. Martin demande au maire de retirer une phrase de son rapport qui peut sembler indécise pour les commissaires en fonctions. Il est dit, en effet, « que messieurs les commissaires nous demandent l'élevation à la 3e classe le jour où dans la nouvelle organisation ils auront monté qu'ils remplissent un rôle de 3e classe », ce sera logique et bien compréhensible. Le Conseil estime-t-il qu'il y a lieu de les voir à l'œuvre auparavant ?

M. Dron explique qu'il désire voir les commissaires pour dans leur quartier de plus d'indépendance et d'autonomie et quand ils auront monté qu'ils sont capables, et que le budget le permettra, ils auront l'augmentation qu'ils demandent.

M. Quivron demande ce qui arrivera quand un commissaire ne plaira pas à l'Administration.

M. Dron répond que l'Administration n'a

rien avoir la police les commissaires de police dépendent surtout du pouvoir central.

**LE STATUT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX**  
M. Dron explique ensuite qu'il lui a semblé nécessaire de donner un statut aux fonctionnaires municipaux dans les conditions prévues en fonctions, d'avancement et de discipline.

En examinant la situation parallèle de la police et de l'école, dit M. le Maire, nous nous étions aperçus par exemple que la police était sacrifiée. Il y manque des grades supérieurs analogues à ceux de receveurs d'école. Nous avons voulu élever à peu près les conditions d'avancement pour les policiers.

Le règlement qui a été fait a été porté à la connaissance de délégations des employés intéressés. Il n'y a point ainsi dire pas eu de réclamations, sans détail et nous ne sommes pas réfractaires. A certaines modifications demandées.

La discussion s'ouvre ensuite.

M. Martin demande si personne ne sera lésé. M. Dron assure que le règlement nouveau n'est pas un règlement de rétroactivité.

M. Martin signale cependant le cas d'un receveur d'école qui aurait dû voir sa situation modifiée autrement qu'elle ne l'a été, et de deux conducteurs qui ont été déclassés.

M. le Maire répond que c'est parce qu'ils sont en âge de prendre leur retraite.

M. Martin ajoute que toute cette réorganisation est très bonne mais qu'elle vient trop tard. Il y a douze ans, dit-il à M. Dron, que vous êtes maire et vous en arrivez là seulement.

M. Dron : Je n'ai pas à vous souhaiter d'être élu maire un deuxième ou troisième mandat pour faire le travail.

M. Martin : Vous n'avez pas tant de travail que ça. On ne parle aujourd'hui que de réorganisation de réformes, de règlements nouveaux.

M. Dron : Je suis maire ici et ne veux pas me départir de mon calme. Mais dans d'autres circonstances, j'aurais des vérités à faire entendre à certains personnes.

M. Martin : Si c'est de moi que vous voulez parler, M. le maire, dites tout de suite ce que vous avez à dire.

M. Masurel-Leclercq rit.

M. Martin : Tu peux rire, Masurel, mais ris de toi. Je suis conseiller ici, et j'ai le droit de dire ce que je pense.

M. le maire explique ensuite qu'en réglant ce statut des fonctionnaires de la mairie, il a entendu donner le maximum de garanties à tous, et rendre les emplois indépendants des choses et des hommes.

M. Martin : Oui vous dites, « pour mettre à l'abri de l'arbitraire ». C'est donc qu'il y en a.

M. Dron : J'ai conscience pendant mes douze ans de mandat de n'avoir été injuste envers personne. Mais je ne suis pas sûr qu'après moi, ceux qui me remplaceraient ne commettraient pas d'arbitraire.

L'incident est clos et le statut est voté.

**LES INTERRUPTIONS DE COURANT A L'USINE D'ELECTRICITE**  
Le « Journal de Roubaix » à ce moment obtient les honneurs de la séance. Nous avions inséré en tribune publique une lettre d'abandon de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

Voici cette lettre :  
Le Directeur du Service Electrique à Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix »

Monsieur,  
Dans votre numéro de mardi, et dans celui de ce matin, vous avez accordé la publicité de votre « Tribune Publique » à un de vos abonnés, agitant au sujet de l'usine municipale d'électricité de Tourcoing, que plaignent de fréquentes interruptions de courant.

M. le maire fait donner lecture au Conseil d'une lettre, que sur son initiative, le directeur de l'usine d'électricité nous adresse.

600 francs une fois donné. A l'harmonie du budget de 1912 se présente avec le balance suivant :  
Recettes ordinaires, 5.728.488 fr. 85.  
Recettes extraordinaires, 48.123 fr. 80. soit 5.776.612 fr. 65.  
Dépenses ordinaires, 4.318.088 fr. 14.  
Dépenses extraordinaires, 1.533.638 fr. 71. soit 5.851.726 fr. 85.  
Excédent de recettes, 823 fr. 77.  
M. Salembien donne alors lecture des articles du Budget.

**LA DISCUSSION**  
Quand M. Salembien a terminé la lecture des articles, M. Martin demande la parole.

**L'ARCHIVISTE-BIBLIOTHECAIRE**  
M. Martin demande si le poste d'archiviste-bibliothécaire est toujours vacant, bien que le budget porte une somme prévue pour son traitement.

M. Dron répond que précisément l'archiviste-bibliothécaire vient d'être nommé. C'est, dit-il, un jeune homme de Tourcoing, employé aux archives départementales, et ancien élève du Lycée de Tourcoing.

**LE TRAITEMENT DU RECEVEUR MUNICIPAL**  
M. Martin signale que le budget porte la même somme qu'au précédent pour le traitement du receveur municipal, bien que la recette des Hospices ait été distraite des fonctions du Receveur municipal. Vous payez donc, dit-il, le même prix pour un emploi moins important.

M. Dron répond que le traitement du Receveur des Hospices est prévu au budget des Hospices.

**LES HALLES**  
Le Maire signale qu'il n'est absolument plus possible de laisser les Halles dans l'état où elles se trouvent.

Il propose d'en faire un vaste marché couvert où l'on vendrait l'importé. Quel il pose la question de l'impôt. Que les patentes de Tourcoing, dit-il, donnent leur avis.

M. Brassart profite de l'occasion pour réclamer de l'éclairage pour le marché du matin sur la place des Halles. Il sera donné satisfaction à son désir.

**L'IMPRESSION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
M. Martin signale encore que l'on prévoit toujours des sommes pour cette impression des délibérations du Conseil alors qu'on n'imprime rien.

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible de mettre à jour car on ne l'a jamais été dit, dit-il.

**LES OUVRIERS DE L'ÉBOUAGE**  
M. Martin demande une augmentation de traitement pour les charretiers de l'ébouage.

M. Dron répond que les traitements s'élèveront progressivement. On ne peut tout faire à la fois.

M. le Maire répond que une formule pour donner un statut aux ouvriers des services municipaux comme aux autres employés municipaux.

**LE CONDITIONNEMENT**  
M. Martin demande s'il n'y a pas moyen d'éviter aux auxiliaires du Conditionnement le jour de chômage qu'ils subissent chaque semaine.

M. Dron répond que ce n'est pas possible pour le moment. Tourcoing est concerné par les Conditions de Roubaix qui, dit-il, acceptent une grande partie de la clientèle.

Salembien qui est l'adjoint chargé du Conditionnement déclare qu'il n'y a aucune faute de personnel tourcoingois.

Des mots agré-doux sont échangés entre M. Martin et M. Salembien. On distingue les mots : « Vous m'insultez ! Vous n'êtes pas bien élevés ! »

**La grève de l'Usine municipale de Gaz**  
**APRES UNE VIVE DISCUSSION, LE CONSEIL ACCORDE CINQ FRANCS AUX OUVRIERS, MALGRÉ L'AVIS DE M. DRON.**

Enfin, arrive la question de la grève du Gaz, qu'on attendait depuis le début de la séance.

**INTERVENTION DE M. MARTIN**  
M. Martin : Je voudrais demander quelques explications au sujet de la grève de l'usine municipale de gaz. Le maire a-t-il fait ce qu'il devait faire ?

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

M. Martin : Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers. Vous n'avez rien fait pour les ouvriers.

M. le Maire : J'ai fait tout ce que je pouvais. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens. J'ai fait appel à la charité des citoyens.

# Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

## L'ACCORD Franco-Allemand

devant la Commission du Sénat

### Une Réunion mouvementée

**INCIDENTS SENSATIONNELS**  
Paris, 28 décembre. — Voici le compte-rendu détaillé de la réunion tenue à la commission sénatoriale chargée d'examiner l'accord franco-allemand. Cette séance, marquée, comme on l'a vu, par deux incidents, sera, comme nous le disions M. Chautemps, unique dans l'histoire diplomatique de 1871 à nos jours.

**Les questions de M. Ribot**  
Après les explications fournies par M. Pichon et la nomination du rapporteur, M. Ribot a jugé nécessaire de demander des précisions à M. Caillaux au sujet de notre protectorat au Maroc. Certains, a dit M. Ribot, considèrent que, dès maintenant, le Maroc se trouve sous notre protectorat. Cette thèse me paraît contestable, sinon inexacte. L'adhésion du sultan ne suffit pas, il nous faut un traité en règle avec le sultan.

M. Caillaux. — Je le reconnais.

M. Ribot. — Dans ce cas, pour donner toute leur valeur à nos droits, je demande de préciser dans un traité nos rapports avec le Maroc, d'en faire accepter le texte par le Sultan. Mais le texte qui sera communiqué à la chancellerie de Berlin devra être annexé au traité du 4 novembre 1911. De ce fait, nous devrions discuter en même temps les deux traités.

M. Caillaux. — Le gouvernement en délibère.

**La marche sur Fez**  
Cet incident clos, M. de Selves donne lecture de toute la correspondance relative à l'expédition de Fez et aux négociations de Kissingen. De la lecture de certains documents il résulte de la façon la plus nette que l'Allemagne ne pouvait s'élever contre cette expédition. Il existe, en effet, un télégramme dans lequel on peut lire que le consul d'Allemagne et ses collègues ont déclaré qu'ils enverraient leurs nationaux à la tête des que les circonstances le permettraient, pour éviter qu'ils ne fussent sacrifiés. Ce télégramme est daté du 24 avril dernier. Il convient d'ailleurs d'ajouter que les consuls anglais, espagnols, etc., n'avaient demandé le secours de la France et que lors du retour de la mehalla Bertrand à Fez le consul allemand fut un des premiers à féliciter le commandant pour son courage son sang-froid et son hâblerie. Parmi les autres communications faites par le consul général d'Allemagne, elle prévoit la possibilité d'assurer l'ordre et l'évacuation progressive de Fez par nos troupes.

**Les Pourparlers de Kissingen**  
Mais les documents les plus importants sont la commission a pris connaissance,

## La Soirée Politique

Un débat orageux à la Chambre sur l'emprunt du Paraguay. — Trois Ministres tués. — Surprise et aplatissement

Paris, 28 décembre. — Nous disions hier que M. Caillaux avait hâte de voir partir les députés dans leurs circonscriptions. Ce qui s'est passé à la séance de la Chambre montre combien, dans l'intérêt du Cabinet, ce sentiment est justifié. Sans l'accord franco-allemand, dont la ratification au Sénat pèse sur la politique générale, nous serions en crise ministérielle.

En effet, le projet de résolution de M. Delahaye relatif à l'emprunt du Paraguay a, en effet, comme on l'a vu, au complet-rendu de la Chambre, mis MM. Caillaux, Cruppi et Klotz dans la plus vilaine des postures.

Obbligés de monter tour à tour à la tribune, sous la sommation de divers députés appartenant à diverses fractions de la Chambre, ces trois ministres furent accueillis par des huées. Ils eurent peine à aller jusqu'au bout de leurs lamentables explications qui cachaient mal les dessous politiques malpropres de cette scandaleuse affaire.

A un certain moment, le sort du Cabinet paraît réglé. M. Emile Constant, qui fut sous-secrétaire d'Etat dans le ministère Souss et compte, parmi les adversaires irréductibles du président du Conseil, s'empresse de rédiger l'ordre du jour qui fut présenté par M. Pourquroy de Boisserin. Il comptait que M. Caillaux ne l'accepterait point, surtout après les paroles très dures adressées par le député de Valenciennes à la tribune. Mais, à la surprise de tous, et au grand déplaisir de M. Caillaux, tous les ministres s'accrochèrent à cet ordre du jour. Ce fut un aplatissement qui indique les ministères de profession eux-mêmes.

A la sortie, M. Emile Constant déclarait dans les couloirs : « J'ai été ministériel sans le savoir. Le ministère Monis est parti pour moi, mais, M. Caillaux n'est pas aujourd'hui aussi pointilleux qu'il l'était autrefois. Il est vrai que la situation ne lui permet pas d'être très fier. »

**L'ADHESION DE L'AUTRICHE**  
Paris, 28 décembre. — On commence ce soir, la note officielle suivante : « L'Autriche-Hongrie vient de donner son adhésion à l'accord franco-allemand du 4 novembre dernier. »

**UN SCANDALE MILITAIRE**  
Ferryville, 28 décembre. — Le lieutenant de vaisseau, B... commandant de la direction du Port à Sidj-Abdallah, vient d'être mis aux arrêts de rigueur pour sa gestion. Il a été conduit à bord du « Henri-V » ; une enquête est ouverte par le commissaire de la division et le contrôleur.

**LE STATUT DES FONCTIONNAIRES**  
DECLARATIONS DE M. CAILLAUX  
Paris, 28 décembre. — La Commission d'administration générale de la Chambre a entendu, ce soir, M. Caillaux, sur la question du statut des fonctionnaires.

Après avoir déclaré que, contrairement à diverses notes parues dans les journaux, le Gouvernement n'a nullement l'intention de déposer un projet nouveau, M. Caillaux a indiqué les points sur lesquels le Gouvernement et la Commission sont en désaccord.

Il a pris l'engagement d'apporter à la Commission, avant le 20 janvier, les propositions définitives du Gouvernement sur ces divers points. M. Magné, le Président du Conseil a déclaré, en outre, qu'en tout état de cause, le Gouvernement serait d'accord avec la Commission pour demander l'inscription du projet à l'ordre du jour de la Chambre, dans le plus bref délai.

**LA CONQUÊTE DE L'AIR**  
LE MEETING D'AVIATION DE TOULON  
Toulon, 28 décembre. — L'aviateur Bourron, en sa qualité de pilote de l'armée, a été arrêté par les autorités militaires de la ville de Toulon, pour avoir volé sans autorisation dans un hangar,

## DANS LE RIFF

**LES PERTES ESPAGNOLES**  
Madrid, 28 décembre. — D'après des nouvelles officielles de Melilla, le général Riquelme a été blessé grièvement au cours des opérations d'hier. Les Espagnols ont eu un capitaine, quatre lieutenants, et soixante-cinq blessés. Deux hommes ont été tués.

**L'ÉVASION DU CAPITAINE LUX**  
Berlin, 28 décembre. — Les journaux annoncent que le capitaine français Lux, commandant en juin dernier à six ans de forteresse, par la Cour de Leipzig, s'est évadé de la forteresse de Gratz. On n'a encore aucune trace du fugitif.

**La violation de la sépulture du père du Roi de Serbie**  
Vienna, 28 décembre. — D'après la « Zeit », le médecin légiste autrichien déclare que le crâne trouvé à Ljubovitch n'est pas celui de l'archiduc Franz-Ferdinand. La légation austro-hongroise à Belgrade a été chargée d'exprimer, au nom du gouvernement, au Roi Pierre Ier, ses regrets pour la profanation de la sépulture de son père.

**Nouvelles**